



## PROTCOLE SANITAIRE AU LYCEE AUBRY

Ce protocole sanitaire prend appui sur le protocole de l'Education Nationale et le protocole de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Il s'applique à tous les usagers du Lycée.

Le protocole sanitaire national prévoit :

- Un nettoyage et une désinfection des locaux et matériels.
- Le maintien de la distanciation physique est maintenu dès lors qu'il est possible.
- L'application des gestes barrière.
- Le balisage des zones et espaces de circulation.
- Le port du masque.
- Une formation des personnels et des élèves.

### Organisation Générale

#### **SURVEILLANCE D'EVENTUELS SYMPTOMES**

La prise de température de l'élève doit être faite par la famille avant le départ au Lycée. Si cette température est supérieure à 38° ou en cas de symptômes (toux, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, essoufflement, étournelements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, perte du goût ou de l'odorat,...), y compris dans la famille, l'élève doit rester chez lui et contacter un médecin.

Les personnels procèdent de la même manière.

**LE PORT DU MASQUE** est obligatoire pour tous dès le franchissement de l'entrée du Lycée dans les bâtiments et espaces extérieurs, sauf incompatibilité avec l'activité (prise de repas, pratique sportive).

Les familles des élèves demi-pensionnaires devront prévoir 2 masques (quel que soit le type), ainsi qu'un sac plastique par masque pour couvrir la journée de cours. Le changement de masque se fera après le repas.

Pour les externes, le changement de masque se fera au retour au Lycée, en début d'après-midi, sous la responsabilité des familles.

En cas de difficulté à fournir les masques par la famille, celle-ci devra en informer le Lycée.

**LE LAVAGE DES MAINS** est obligatoire pour les élèves et les adultes.

Ce lavage doit être régulier et au minimum : à l'entrée au Lycée, avant chaque repas et passage aux toilettes, ainsi qu'avant la sortie du Lycée ou dès l'arrivée à son domicile.

#### **L'ACCUEIL DES ELEVES**

Le 1<sup>er</sup> jour de reprise, une information générale et une sensibilisation aux gestes barrière sera donnée aux élèves.

L'amplitude horaire de l'accueil est inchangée mais avec une organisation des arrivées à la restauration (passage par classes recommandé). A la pause méridienne, les externes quitteront l'établissement conformément au règlement intérieur.

**LES SALLES DE CLASSE** sont utilisées selon les emplois du temps.

Aucun changement de salle ne peut être autorisé sans accord de la Direction.

A l'entrée de la salle de classe, du gel hydro alcoolique est à disposition pour le lavage des mains. Pour certaines salles de classes dotées d'un point d'eau (salles de sciences, ateliers,...), du savon et des essuie main en papier seront à disposition, si nécessaire.

Les salles de classe devront être aérées durant 10mn : avant l'arrivée des élèves, aux récréations, à la pause méridienne et lors du départ des élèves.

Les portes des classes devront rester ouvertes durant les cours et seront fermées à clef par les enseignants à la fin des cours.

### **LES ATELIERS**

Sous l'autorité des enseignants, les élèves devront se laver les mains à l'entrée dans les ateliers et le plus souvent possible.

### **LES VESTIAIRES**

Les vestiaires sont remis en service ; il faut privilégier le lavage des mains avant et après chaque passage dans ces locaux.

### **LE CDI**

Dans le respect des règles sanitaires, celui-ci sera utilisé par tous selon l'emploi du temps.

### **LA SALLE D'ETUDE**

Celle-ci est mise à disposition selon les besoins, par la Vie scolaire.

## **LES MOUVEMENTS D'ELEVES =**

### **ACCUEIL AU PORTAIL :**

Le portail d'entrée du Lycée sera ouvert à 7h45. Il permet de gérer le flux d'entrée et le flux de sortie (séparation avec chaînes). Les portiques sont inutilisables.

Les entrées se font au niveau du portail PMR (maintenu ouvert) et les sorties par un accès dégagé à côté des portiques.

Le lavage des mains est obligatoire avant d'aller dans la cour ou dans les classes et ateliers : points avec gel hydro alcoolique, points d'eau dans les WC et hall.

### **RANGEMENT DANS LA COUR :**

Les élèves à leur entrée dans le Lycée doivent se rendre dans la cour élèves, en passant par le hall, puis par la porte donnant sur l'estrade extérieure. Ils se rangent sur la zone réservée à leur classe.

### **DEPLACEMENTS DANS LES COULOIRS ET ESCALIERS :**

Les professeurs vont chercher leurs élèves dans la cour et empruntent les cheminements imposés dans les couloirs et escaliers, parfois en sens unique.

### **LES RECREATIONS :**

Le port du masque est obligatoire à l'extérieur, dans l'enceinte du Lycée. Il est recommandé aux abords du Lycée.

Toute sortie du Lycée entraîne un nouveau lavage des mains au retour.

#### **LES ZONES INTERDITES AUX ELEVES :**

Elles sont délimitées par balisage et des affiches y sont apposées.

L'accès à la Vie scolaire et à l'Administration est interdit aux **groupes** d'élèves.

#### **LE MATERIEL =**

##### **POUR TOUS :**

L'échange de matériel entre les élèves doit être limité.

Le transfert de matériel et d'objets entre le domicile et le Lycée doit se limiter au strict nécessaire.

##### **POUR LES ADULTES :**

De l'alcool ménager et de l'essuie main seront à mis disposition pour désinfecter le matériel commun (PC,...).

#### **La Restauration**

##### **POUR LES ELEVES :**

Les élèves devront passer avec leur masque par le Forum, puis la Cafétéria pour se laver les mains avant de rejoindre l'entrée du self. La borne de distribution des plateaux est en service : chaque élève devra obligatoirement avoir sa carte d'accès au self. Les élèves n'ayant pas de carte devront attendre 12h45 / 13h pour passer au self (sauf cas particulier).

Les fontaines à eau n'étant plus accessibles, la distribution d'eau se fera en fin de ligne de self, par un agent.

Le micro-ondes n'est pas utilisable.

Le port du masque est obligatoire à chaque déplacement dans le self.

Le lavage des mains est obligatoire, avant de remettre un masque propre, après le repas.

##### **POUR LES ADULTES :**

Les agents de la Région Auvergne-Rhône Alpes, ainsi que les AED, déjeuneront à 11h, afin d'assurer le service ensuite.

Tous les adultes peuvent déjeuner au self, selon le nombre de places disponibles.

Les réfrigérateurs, les fours à micro-ondes, les bouilloires, les distributeurs de boissons,...ne sont plus accessibles.

L'usage des cafetières est autorisé, avec un strict respect des règles d'hygiène.

Un personnel qui souhaite apporter son propre repas le peut. Il doit le conserver dans une glacière et ne peut pas le partager avec d'autres. Les boissons peuvent être apportées dans une thermos.

La personne qui souhaite apporter son repas devra aller au self et prendre un plateau spécifique (hors la borne d'accès) : pas de repas posé directement sur la table.

#### **Les Personnels**

Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et à la sortie du Lycée, ainsi que les cas listés au début de ce protocole.

L'entrée des personnels de service se fait dans les conditions habituelles, avec désinfection des mains au gel hydro alcoolique en plus.

L'entrée des personnels enseignants et non enseignants se fait à l'entrée principale du Lycée, en suivant le balisage.

#### **Personnels Région =**

Ils ont un emploi du temps, avec heures d'arrivée et de départ décalées, pour ne pas occuper les vestiaires en même temps. Ils ont reçu de la Collectivité Territoriale un kit de gels hydro alcoolique et de masques.

Ils ont été formés aux gestes barrières.

#### **Loge =**

Il est interdit à quiconque d'entrer dans la loge, en dehors du personnel autorisé.

Le courrier est traité avec un délai de 24h (dépose / réception).

Les copies, demandées par les enseignants, doivent être en nombre limité et être anticipées (pas de distribution le jour même).

#### **Personnels Enseignants =**

La salle des Professeurs est ouverte à tous, avec le port du masque obligatoire.

Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée principale.

L'autre accès, par l'administration, est condamné.

Un produit désinfectant sera mis à disposition vers les salles de travail (copieur partagé, PC, téléphone interne,...).

#### **Personnels Vie Scolaire =**

Les bureaux sont interdits d'accès. La capacité d'accueil est de 2 AED en Vie scolaire ; 1 AED dans l'annexe.

Le bureau de Mme Vanhecke est limité à une personne.

Le bureau de Mme Devauraz est limité à 3 personnes (dont 2 du côté de la table de réunion).

#### **Personnels Santé =**

Mme Pasdrmadjian sera présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle recevra uniquement les élèves ayant un réel souci de santé et assurera la gestion d'éventuels suspicions de cas.

#### **Personnels Service Social =**

Les horaires de présence de Mme Nicolle sont inchangés.

#### **Personnels Administratifs =**

Les collègues devront privilégier les appels téléphoniques ou les dépêches et mails.

Un produit désinfectant sera mis à disposition à côté du copieur partagé.

#### **Personnels de Direction =**

Privilégier les appels téléphoniques pour joindre l'équipe de direction.

### **Les Usagers et Autres Personnes extérieures**

Tous les visiteurs doivent se présenter à la Loge. La personne en charge de l'accueil devra contacter le service demandé et faire attendre le visiteur au point de rendez-vous, situé en salle polyvalente.

Le personnel concerné viendra répondre à la personne extérieure à l'accueil, en ayant eu connaissance de la demande.

On évitera de faire entrer des visiteurs extérieurs dans les bureaux.

### **Discipline**

Tout élève ne respectant pas ce protocole sanitaire se verra renvoyé chez lui, après appel à la famille.

### **Protocole en cas de suspicion d'un cas de Covid 19**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un élève (toux, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, essoufflement, éternuements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, perte du goût ou de l'odorat,..), la Vie scolaire sera alertée afin qu'elle prenne en charge l'élève et avertisse la direction.

Il sera immédiatement isolé, avec un masque et dans le strict respect des gestes barrières, dans une pièce dédiée (bureau Médecin Scolaire, en secteur Infirmerie). Les parents seront immédiatement contactés ; ils doivent venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais et prendre contact avec leur médecin traitant.

Après consultation du médecin traitant :

- Cas non confirmé cliniquement = l'élève ne pourra revenir qu'après un avis d'un médecin.

- Cas confirmé cliniquement (test) =

Si le test est positif, l'Agence Régionale de Santé gèrera la situation (évaluation du risque intra familial, identifications des sujets contacts, communication à l'établissement qui informe les familles et les personnels,...).

Si le test est négatif, il y a retour au Lycée en fonction de l'état clinique et en lien avec le médecin traitant.

La procédure est la même dans le cas d'apparition de symptômes chez un personnel.

### **Protocole Formation Continue**

Toute personne en lien avec la Formation continue est tenue au respect du protocole du Lycée Aubry et toutes les personnes concernées devront respecter le sens de circulation.

Les formations seront assurées le mercredi (journée) également.